

Conseil d'école du 7 février 2013

Mairie de SAONE - 18H30

- Présents** : *M. Viennet, maire de Saône,*
Mmes Peyrard, adjointe au maire,
Mmes Juif, Lab, Monnier, Morel, Prost, Crance et Bourgeois enseignantes
Mrs Winkelmüller, Thibault, Normand, Nevers et Guyon, enseignants
Mrs Rognon, psychologue scolaire, Mmes Vieille et Martin, AVS
Mmes, Apollon, Boitet, Fornage, Gerbant, Monneur, Janin, Roussez et Spielmann, parents
Mrs Dupont et Robert, parents
- Excusée** : *M. Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale*
- Secrétaire** : *M. Winkelmüller*

1. Rentrée 2013

42 élèves de CP sont attendus à la rentrée, pour un total de 207 élèves en élémentaire et 12 élèves scolarisés en CLIS. Les prévisions de novembre faisaient état de 204 élèves en élémentaire. A ce jour, le directeur a connaissance de 3 nouvelles inscriptions : 2 élèves de GS en mars et avril prochain (futurs CP) et 1 élève de CM1 en septembre.

Le 24 janvier, Madame la Directrice Académique avait communiqué ses propositions de carte scolaire pour la rentrée 2013. L'école élémentaire de Saône était en attente de décision pour savoir si les 9 classes élémentaires à la rentrée prochaine étaient maintenues. Ce jeudi 7 février, le Comité Départemental Technique Spécial a prononcé la fermeture d'une classe à la rentrée 2013.

La répartition des élèves sera probablement la suivante, avec une moyenne de 25,9 élèves par classe :

- 4 classes élémentaires à un seul niveau : 1 CP, 1 CE1, 1 CM1 et 1 CM2
- 4 classe à deux niveaux : 1 CP/CE1, 1 CE1/CE2, 1 CE2/CM1 et CM1/CM2
- 1 classe de CLIS

Le conseil d'école déplore la fermeture d'une classe à la rentrée 2013 qui a été décidée malgré les arguments défendus par les élus et les parents lors d'une audience auprès de Madame Bisot, directrice Académique, à savoir :

- une augmentation possible des effectifs qui dépasseraient une moyenne de 26 élèves par classe
- la présence d'une classe d'adaptation de 12 élèves (CLIS) au sein de l'école et des projets d'inclusion d'élèves dans les classes ordinaires.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école n'acceptent pas cette situation et le feront savoir avant la tenue du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) qui entérinera les décisions de carte scolaire.

2. Projet de réforme des rythmes scolaires :

- **Présentation de la réforme**

Le directeur présente les grandes lignes du décret, publié le 26 janvier 2013 au journal officiel, modifiant l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2013 dans les écoles maternelles et élémentaires :

- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin (ou à titre exceptionnel et sur dérogation le samedi matin)
- une journée de classe de maximum 5H30 et une demi-journée de maximum 3H30, la pause ne devant pas être inférieure à 1H30.
- des activités pédagogiques (APC) en groupes restreints, assurées par les enseignants à raison d'une heure par semaine.
- les activités périscolaires se déroulent sous la responsabilité de la collectivité territoriale et doivent s'inscrire dans un projet éducatif territorial.
- le maire de la commune pourra, au plus tard le 31 mars 2013, faire part à la Directrice Académique de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

- Échange sur les modalités de mise en œuvre de la réforme

Le directeur invite les membres du conseil d'école à échanger sur les différentes problématiques de cette réforme, notamment :

- horaires des classes : quels emplois du temps possibles, avantages et inconvénients pour les élèves, conséquences pour les familles et pour l'accueil périscolaire...
- organisation du temps périscolaire : quels intervenants, quels locaux...
- encadrement de ces activités périscolaires : taux d'encadrement qui doit être précisé par une circulaire : 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire.

- Conclusions

Enseignants, parents et élus sont invités à donner leur avis quant à la mise en œuvre de cette réforme :

- l'équipe enseignante est partagée sur ce sujet mais estime nécessaire le passage à 9 demi-journées d'enseignement. Les enseignants ne s'opposeraient pas à une mise en œuvre dès 2013 mais jugent indispensable que l'organisation de la semaine scolaire soit arrêtée en conseil d'école.
- Les parents ne peuvent et ne veulent pas se prononcer : l'organisation, la nature et les modalités des activités périscolaires doivent être précises pour que les familles puissent être consultées sur cette question.
- Les élus sont favorables au passage à 9 demi-journées de classe. Mais avec la restructuration du groupe scolaire qui sera achevée pour la rentrée de septembre, c'est la totalité du service périscolaire qui sera modifiée : lieu de restauration, charge de travail des agents municipaux en maternelle et en élémentaire. Il est aussi primordial que cette réforme s'applique en même temps pour la majorité des écoles du secteur de collège. C'est pour ces deux raisons qu'ils solliciteront auprès de Madame la Directrice Académique un report de cette réforme pour la rentrée 2014.
- Le directeur remercie tous les membres du conseil d'école pour cet échange constructif qui devra être poursuivi pour trouver la meilleure organisation de la semaine scolaire qui doit prendre en compte en priorité le rythme des élèves.

3. Restructuration du groupe scolaire : rentrée du 4 mars 2013

Une visite publique a été organisée par la municipalité le samedi 2 février. Les 7 classes du site de la mairie emménageront dans les nouveaux locaux pour la rentrée du 4 mars. Le déménagement sera préparé par les enseignants et effectué par les employés municipaux pendant les vacances de février.

Le maire a rédigé une note d'information qui sera distribuée le 8 février à toutes les familles pour leur préciser les modalités d'accès au nouveau groupe scolaire pendant la période de mars à juillet 2013 : rappel des parkings disponibles, présence d'un agent municipal pour sécuriser la traversée du carrefour, accès piéton à l'école pour les élèves et leurs parents, accueil des élèves par les enseignants... Il est également demandé aux familles de fournir une paire de chaussons à leurs enfants afin de maintenir le meilleur niveau de propreté des salles de classe.

Les parents d'élèves font part à la municipalité de leur satisfaction pour la qualité du projet qu'ils ont pu découvrir le 2 février.

4. Sorties éducatives

- classe de neige (3 jours) à Rochejean pour les classes de CE2 (Mme Juif) et CM1 (Mme Prost), du 11 au 13 février 2013.
- classe découverte (3 jours) à Rochejean pour la classe de CP (Mme Crance) : du 25 au 27 mars 2013
- classe de découverte (3 jours) à Paris, pour les élèves des 2 classes de CM2, du 2 au 4 avril 2013.
- classe de mer à l'île d'Yeu (7 jours) pour la classe de CM1 de M. Winkelmuller du 19 au 26 juin 2013: projet qui pourra être réalisé avec une classe de CM2 de l'école Granvelle à Besançon. A noter que les parents d'élèves de la classe organise une vente de fromage pour réduire la participation financière des familles.
- projet d'un cycle de 10 séances « activités cirque » avec un intervenant extérieur au printemps 2013 pour les classes de CP (M. Nevers) et CE1 (Mme Monnier). Pour lancer ce projet, ces deux classes assisteront à une représentation du Cirque de Saint Petersburg à Besançon, le 15 février.
- autres sorties éducatives à la journée en fonction de projets spécifiques dans les classes.

5. Informations diverses

- Enseignement de la natation :

Élèves de CE1 (Classes de Mmes Monnier et Morel) et CLIS : du 20/12 au 21/03, soit 10 séances

Élèves de CP : du 28/03 au 20/06, également pour 10 séances le jeudi matin.

- Spectacle de Noël :

Toutes les classes élémentaires ont assisté à une représentation de La Compagnie de la Vouivre « Un petit Chaperon Rouge », à l'Espace du Marais à Saône le 13 décembre 2012. Ce spectacle de qualité a été subventionné par l'Asparèle à hauteur de 500 €.

- Chorale de l'école, encadrée par Mme Monnier :

Élèves du cycle 3 : répétition jusqu'au mardi 5 mars inclus. Ils se produiront devant leurs parents le vendredi 8 février à 18H30. Un apéritif sera organisé par l'Asparèle à 19H00.

Élèves du cycle 2 : à partir du 12 mars et une représentation sera donnée en fin d'année.

- atelier danse :

Cette année encore, Madame Prost animera une activité « danses modernes » que les élèves présenteront lors de la fête des écoles, le samedi 29 juin 2013.

- Informations budgétaires :

L'association scolaire a reçu une subvention de 2200 € de l'Amicale de Saône. Un courrier de remerciement a été adressé au bureau de l'association qui sera informé de la destination de cette somme.

L'école a acheté environ 200 albums et romans pour un total de 1296,70 €, somme prise sur la subvention exceptionnelle de l'Asparèle de 1320 € versée en 2012.

Dès que les budgets sorties scolaires seront établis, l'association scolaire décidera de répartir tout ou partie des subventions Asparèle (2 140 €) et Amicale (2 200 €) sur des projets d'équipement liés au nouveau groupe scolaire.

La séance est levée à 20H30

Le prochain conseil d'école se tiendra le jeudi 6 juin 2013 à 18H30

Le secrétaire de séance,
Dominique Winkelmuller

Le Directeur,
Michel GUYON

